



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-16 : Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques : Validation et mise en œuvre du projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis de nombreuses années, la maîtrise des consommations énergétiques est un des axes importants des politiques de la commune de Vaujany.

Lors de la construction de la patinoire, en 2010, déjà, un ingénieux système de récupération d'énergie avait été mis en place permettant de relier les bâtiments de la patinoire et de la piscine pour transférer les calories (récupération de chaleur et mutualisation de la chaufferie pour l'ensemble des bâtiments du site).

Plus récemment, la commune a réalisé des travaux d'optimisation de l'éclairage public qui ont permis de baisser de 75% la consommation électrique des candélabres ainsi que l'installation de détecteurs de présences permettant d'allumer les éclairages des nombreux parkings souterrains au juste besoin.

Les exemples de cet engagement sont multiples et touchent de nombreux sites de la commune :

- Les travaux de rénovation du parc de bâtiment de la commune ont systématiquement intégré une importante dimension d'amélioration thermique et de réduction des consommations énergétiques (Cimes, Flumet, Hauts de Vaujany) ;
- Ces travaux de rénovation thermique concernent également le parc de logements de la commune, au Caroux comme au Rochas ;
- L'eau utilisée pour les jeux d'eau du Collet fonctionne en circuit fermé, limitant ainsi la consommation à la seule évaporation ;
- De nombreux travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés au Pôle Sports et Loisirs (changement d'éclairage de la salle polyvalente et du grand bassin / pataugeoire, installation de variateurs sur les pompes du grand bain, automatisation d'équipements, changement d'échangeur du grand bain pour une meilleure utilisation de la récupération de chaleur, notamment pour chauffer l'eau pour l'activité bébés nageurs, ...) ;
- La commune a récemment investi dans un outil de Gestion Technique Centralisé permettant de mieux gérer ses bâtiments, suivre plus précisément les consommations et ainsi mener des plans d'actions de réduction d'énergie (Pôle Sports et Loisirs, Pôle Culturel et très prochainement la mairie, la maison de Vaujany, le pilotage des escalators, le centre du Flumet, les services techniques, ...) ;
- Un marché de travaux d'amélioration énergétique et sécurisation des équipements du Pôle Sports Loisirs a été attribué en octobre 2025 afin de réduire encore les consommations sur ce site ;

- La commune est désormais engagée dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) qui permet de formaliser cette préoccupation et les actions déjà mises en œuvre.

En complément de ces nombreuses actions, il est proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des Services Techniques afin d'augmenter la part de production d'énergie verte de la commune.

Le projet se présente ainsi :

- Un nombre total de 114 panneaux photovoltaïques
- Une puissance crête totale de 57 KwC
- Un estimatif de production année 1 : 78 347 kWh

Il est proposé de retenir un modèle d'autoconsommation collective patrimoniale de l'énergie produite afin de pouvoir bénéficier, sur plusieurs sites de consommation de la commune, de cette source d'énergie verte en fonction de la quantité de production et des besoins, analysés en temps réel.

L'estimation de l'énergie produite par ce dispositif représente :

- la consommation annuelle de la Mairie, des Services Techniques, du Musée et de la Médiathèque,
- ou de l'ordre de 25% de la consommation électrique annuelle du bâtiment de la piscine.

Un travail préalable a été réalisé par les services de la Commune pour vérifier que la structure du bâtiment des services techniques est à même de supporter une telle installation. Cette étude a conclu positivement à la condition de la réalisation de quelques travaux de renforcement de la charpente. La Commune est également accompagnée dans ces réflexions préalables par un bureau de Contrôle Technique.

Le programme de travaux prévoit donc :

- des travaux de renforcement de la charpente du bâtiment des services techniques ;
- la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- la fourniture et l'installation des automates permettant la remontée d'information et le pilotage de la production par la GTC de la commune.

Le montant de ces travaux est estimé à 80 000 € HT auquel il faudra naturellement ajouter les travaux par lesquels Enedis procédera au raccordement de ces panneaux photovoltaïques à son réseau.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le projet pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques tel que présenté ci-dessus, pour une réalisation des travaux prévue au printemps 2026.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider le projet pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques tel que présenté ci-dessus ;
- Valide le budget estimatif de 80 000 € HT (non compris le coût du raccordement au réseau)
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2158 du budget communal 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des documents à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEOVOIS


